

Le preneur d'assurance

DECOOPMAN
Monsieur Alain DECOOPMAN
337 Rue du Moulin
59246 Mons-en-Pévèle
Référence client: TYWQF3

Les conditions de garantie

Catégorie Assurances professionnelles, Services à la personne - Loi Borloo

Les activités garanties et le chiffre d'affaires

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Services à la personne (Dispositif loi Borloo)

- Assistance informatique à domicile

Juridiction et loi applicables

- Monde entier hors USA/Canada

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 17 janvier 2024 au 16 janvier 2025.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules , n°MISC1007, n°RCE1006 et n°PJ0116.

Paris, le 17/01/2024
Les assureurs



Adresse postale : HISCOX DIRECT - TSA 49007
60477 COMPIEGNE CEDEX - Tél : 0800 60 20 16

Hiscox SA - Siège social : 35F , Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - Capital social : 48 730 000 Euros
R.C.S. Paris 833 546 989 - N° TVA intracommunautaire : FR88833546989

15/01/2024
HSXIN320017626
Page 1 de 2

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

Responsabilité Civile Professionnelle

Etendue des garanties	50 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	50 000,00 €
	par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Exploitation et Employeur

Etendue des garanties	8 000 000,00 €
	par sinistre
Dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 €
	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 €
	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 €
	par sinistre
- Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 €
	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 €
	par sinistre
- Vols par préposés	30 000,00 €
	par sinistre

Protection Juridique

Etendue des garanties	50 000,00 €
	par litige